



AVIS PUBLIC — CONSULTATION PUBLIQUE

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT PR22-39

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN DE RENDRE OBLIGATOIRE L'INSTALLATION DU FILAGE ÉLECTRIQUE NÉCESSAIRE À L'INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

La soussignée avise les personnes intéressées que la Ville de Montréal Est a adopté le projet de règlement cité en objet lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 juin dernier. Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1), ce projet de règlement sera soumis à une consultation publique, le mercredi 13 juillet 2022 à compter de 17 h à la salle du Conseil de la ville de Montréal-Est située au 11370, rue Notre-Dame, à Montréal Est.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un autre membre du conseil désigné par la mairesse, expliquera ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer sur ce sujet.

Le projet de règlement PR22-39 a pour objet l'obligation de fournir les installations électriques permettant la mise en place d'une borne de recharge pour véhicule électrique de niveau 2 à tout nouveau bâtiment dont l'usage est de type « habitation ».

Ce projet de règlement peut faire l'objet d'une approbation référendaire par les personnes habiles à voter de l'ensemble du territoire.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité situé au 11370, rue Notre-Dame Est, Montréal-Est, aux heures normales de bureau et sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : www.ville.montreal-est.qc.ca.

DONNÉ À MONTRÉAL-EST, LE 22 juin 2022

Kaouther Saadi, greffière



**CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE
DE L’AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE**

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT PR22-39

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN DE RENDRE OBLIGATOIRE L’INSTALLATION DU FILAGE ÉLECTRIQUE NÉCESSAIRE À L’INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Je soussignée Kaouther Saadi, greffière de la Ville de Montréal-Est, certifie que l’avis public portant le même objet a été publié dans l’édition du mercredi 22 juin 2022 du *Journal de Montréal* et affiché le même jour à l’hôtel de ville de Montréal-Est situé au 11370, rue Notre-Dame Est et sur le site internet de la Ville au www.ville.montreal-est.qc.ca.

DONNÉ À MONTRÉAL-EST, CE 22 JUIN 2022.

Kaouther Saadi, greffière